

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl



LEWB

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENT SPECIAL

ENDURANCE

Édition 2025

Print 11/01/2024

□ Rue de la Pichelotte, 11 □ B-5340 Gesves □ 083.234.070 □ 083.218.261
□ info@lewb.be □ www.lewb.be □ www.lewb.tv □ www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 □ Belfius: BE31 0682 2800 1355



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
REGLEMENT SPECIAL « CHAMPIONNAT & CRITERIUM »	2
REGLEMENT SPECIAL « COUPE L.E.W.B.»	3
CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
CLASSEMENT	3
PRIX	3
REGLEMENT SPECIAL	4
« CHALLENGE DE LA PLUS LONGUE DISTANCE »	4
CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
CLASSEMENT	4
PRIX	4
REGLEMENT SPECIAL	5
« EPREUVE JEUNES »	5
CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE	5
CLASSEMENT DU CHALLENGE	5
PRIX DU CHALLENGE	5
REGLEMENT SPECIAL «CHALLENGE D'INITIATION L.E.W.B.»	6
CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
CLASSEMENT	6
PRIX	6



LEWB

REGLEMENT SPECIAL « CHAMPIONNAT & CRITERIUM »

1) La L.E.W.B. organise ses Championnats pour la discipline « endurance », en conformité avec l'article 214 de son Règlement Général, sans distinction entre les catégories d'âge:

- ❖ Séniors ;
- ❖ Juniors / Jeunes Cavaliers.

2) Ils se disputent dans le cadre d'un des concours nationaux d'endurance sous l'égide de la L.E.W.B., sur l'épreuve de 80km ; leur organisation est attribuée par l'Assemblée Générale de la Ligue, sur proposition de sa commission endurance.

Pour la saison en cours, l'attribution des championnats L.E.W.B. est communiquée lors de la publication du calendrier et dans l'avant-programme du concours concerné.

3) Ils sont ouverts uniquement aux athlètes détenteurs d'une licence **MINIMUM E03** ~~ou E06~~ délivrée via la L.E.W.B., et montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

4) Le Championnat n'est organisé que si trois participants au moins, peu importe leur catégorie d'âge, sont valablement inscrits à la date de clôture des engagements.

5) Le cercle organisateur doit prévoir un podium pour la cérémonie protocolaire ; celle-ci doit se faire de manière solennelle.

La L.E.W.B. dote les Championnats de coupes, médailles et flots ; ceux-ci sont remis aux lauréats par le Président de la Ligue ou un membre de l'Organe d'Administration, selon le protocole imposé par celui-ci.

6) Parallèlement au Championnat disputé sur l'épreuve de 80km, est organisé, sur l'épreuve de 60km du même concours, le Critérium L.E.W.B., réservé aux athlètes (sans distinction d'âge), détenteurs d'une licence **MINIMUM E02** délivrée par la L.E.W.B., montant un cheval immatriculé, l'un et l'autre dûment qualifiés pour cette distance.

Comme pour les Championnats, le Critérium L.E.W.B. n'est organisé que si trois participants au moins sont valablement inscrits à la date de clôture des inscriptions.



REGLEMENT SPECIAL « COUPE L.E.W.B. »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour la Coupe L.E.W.B. Endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/L.E.W.B.) ;
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 concours CEN organisés sous l'égide de la L.E.W.B., sur les distances de 40 ou 60 km.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement de la Coupe L.E.W.B. Endurance.

CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque ~~combinaison~~-athlète sont comptabilisés pour le classement final, quel que soit le cheval avec lequel il a couru.

Pour chacune des épreuves 40 et 60 km, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2^{ème} 9 points, le 3^{ème} 8 points, etc. ..., jusqu'à la 10^{ème} combinaison qui reçoit 1 point.

Toute élimination d'un cheval au cours d'une épreuve entrainera la déduction de 5 points du total des 3 résultats pris en compte pour son athlète.

Au cas où deux ou plusieurs ~~athlètes combinaisons~~ totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2^{èmes} places, de 3^{èmes} places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la L.E.W.B., qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la L.E.W.B..

PRIX

Les trois premiers athlètes seront récompensés par des prix en espèces.

Le vainqueur reçoit 200 €, le 2^{ème} reçoit 100 €, et le 3^{ème} reçoit 50 €.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.



REGLEMENT SPECIAL

« CHALLENGE ~~PARTICIPATION~~ ~~KILOMETRAGE~~ ~~KILOMETRAGE~~ DE LA PLUS LONGUE DISTANCE »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour ce challenge d'endurance, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée exclusivement par la L.E.W.B. ;
- ❖ Chaque athlète doit avoir participé, au minimum, à 1 concours CEN organisé sous l'égide de la L.E.W.B., sur les distances nationales de 20 à 100 km.

Pour la saison en cours, tous les concours organisés sous l'égide de la L.E.W.B. entrent en ligne de compte pour établir le classement de ce challenge d'endurance.

CLASSEMENT

Tous les résultats de chaque athlète sont comptabilisés pour le classement final.

Le résultat est obtenu en additionnant le kilométrage exact indiqué sur l'avant-programme publié sur Equibel de chaque épreuve nationale L.E.W.B. réussie par l'athlète, peu importe le cheval monté.

Au cas où plusieurs athlètes totalisent le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de participations aux CEN L.E.W.B. départagera les concurrents concernés. En cas de nouvel ex aequo, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la L.E.W.B., qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la L.E.W.B.

PRIX

L'athlète ayant ~~couvert la plus~~ parcouru le plus grand nombre de kilomètres ~~longue distance~~ cumulée lors des concours organisés sous l'égide de la L.E.W.B. sera récompensé par des prix en nature.

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.



REGLEMENT SPECIAL

« EPREUVE JEUNES »

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHALLENGE

Pour entrer en ligne de compte pour le challenge des « Épreuves Jeunes », les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours (minimum L01), délivrée par l'une des ligues de la FRBSE (Paardensport Vlaanderen/L.E.W.B.) ;
- ❖ Selon l'article 218 du ROI L.E.W.B., l'athlète doit avoir **7** ans à poney et 10 ans à cheval. Ces épreuves sont ouvertes aux athlètes dans l'année de leur **7** ans et jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle l'athlète atteint l'âge de 12 ans.
- ❖ Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 2 « épreuves jeunes » organisées sous l'égide de la L.E.W.B., sur les distances de 5, 2X5, 10 ou 2X10 km. Les caractéristiques de ces épreuves sont reprises dans le règlement particulier L.E.W.B. de la discipline.

Pour la saison en cours, tous les concours organisés sous l'égide de la L.E.W.B. et où ces épreuves sont proposées entrent en ligne de compte pour établir le classement du challenge des Épreuves Jeunes d'Endurance de la L.E.W.B.

CLASSEMENT DU CHALLENGE

Le classement final sera établi en additionnant le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble de la saison. Lors d'un contrôle vétérinaire intermédiaire, en cas d'élimination des deux couples (combinaison enfant-poney et combinaison accompagnant-cheval) due à l'état de l'équidé de l'accompagnant, le kilométrage accompli de la boucle complète sera pris en compte pour le calcul du résultat du challenge. Les kilomètres parcourus d'une boucle entamée mais non finalisée, peu importe la raison, ne seront pas pris en compte.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de kilomètres au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la L.E.W.B., qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la L.E.W.B.

PRIX DU CHALLENGE

Les ~~combinaisons~~-athlètes participants seront récompensés par des prix en nature remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.



REGLEMENT SPECIAL «CHALLENGE D'INITIATION L.E.W.B.»

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Parallèlement à la Coupe L.E.W.B. Endurance, la Commission L.E.W.B. a décidé de mettre sur pied un Challenge d'Initiation sur les épreuves de 20km et 30km.

Pour entrer en ligne de compte pour le Challenge d'Initiation L.E.W.B. Endurance, les cavaliers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence L01 en ordre pour la saison en cours, délivrée par la L.E.W.B.
- ❖ Chaque ~~combinaison-athlète~~ doit avoir participé, au minimum, à 3 concours C.E.N. organisés sous l'égide de la L.E.W.B., sur la distance de 20km et/ou 30km.

Pour la saison en cours, tous les concours organisés sous l'égide de la L.E.W.B. entrent en ligne de compte.

CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque athlète sont comptabilisés pour le classement final, quel que soit le cheval avec lequel il a couru.

Pour chaque concours, un maximum de 10 points peut être attribué ; le vainqueur reçoit 10 points, le 2ème 9 points, le 3ème 8 points..., jusqu'à la 10ème combinaison qui reçoit 1 point.

Au cas où deux ou plusieurs athlètes totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la L.E.W.B., qui sera seule compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la L.E.W.B.

PRIX

Le vainqueur se verra offrir sa licence E02 pour la saison 2025~~4~~ ainsi que l'immatriculation d'un cheval à prendre obligatoirement en 2025~~4~~ au plus tard.

~~Les deux suivants se verront offrir leur licence E02 pour la saison 20252024.~~

Les prix seront remis à l'occasion du Forum qui sera organisé par la Commission Endurance au début de la saison suivante.